

# ACTES SÉMIOLOGIQUES

## DOCUMENTS

du Groupe de Recherches Sémio-linguistiques  
E. H. E. S. S. - C. N. R. S.  
Institut National de la Langue Française

Eric Landowski

### Jeux optiques

Exploration d'une dimension figurative  
de la communication

D O C U M E N T S    D E    R E C H E R C H E

III, 22. 1981

Jeux optiques  
Exploration d'une dimension figurative  
de la communication

par

Eric Landowski

Groupe de Recherches sémio-linguistiques  
(U.R.L.7 de l'Institut de la Langue Française)  
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



## Avant-propos

Par la grâce d'un colloque sur la communication et la représentation politique qui l'a amené à analyser la limite fluctuante entre le public et le privé, Eric Landowski nous offre dans ce texte une fort intéressante méditation sémiotique sur une figure particulière de la communication, l'image visuelle qu'un sujet présente à un autre sujet, puisqu'une définition possible du privé peut être ce qui ne doit pas être vu du public.

Le très grand avantage de cette figure de la vue est qu'elle permet à E.L. de poser la plus grande partie de son analyse en deça des problèmes de faire persuasif et interprétatif qui ne manquent pas de se mêler inextricablement à celui de la communication quand celle-ci prend figure de "message" (parole ou écrit) ; elle lui permet également de ne pas s'engager dans la problématique de la vérité éventuelle du message, ce qui l'autorise à mettre en évidence d'autres aspects, tel que la valeur de l'objet en circulation, de façon beaucoup plus fine. C'est donc une bonne base d'analyse des phénomènes intervenant dans les programmes de la dimension cognitive, par rapport à laquelle nous allons maintenant situer son apport.

1. L'œil, en principe, et dans ce texte, ne peut tromper ; il n'y a donc pas d'illusions d'optique qui engageraient la modalité véridictoire de la part du sujet qui voit ; d'autre part, l'émission d'une image de lui-même par le sujet vu est considérée comme inéluctable, ce qui exclut le secret ou la dissimulation au sens véridictoire, et permet de bien mettre l'accent sur la performance elle-même, performance qui a lieu entre deux sujets S1 et S2, dont l'un est vu et l'autre voit.

2. Le pouvoir faire (voir ou être vu) est brièvement discuté (p. 14) comme aménagement de l'éclairage et des relations spatio-temporelles des deux sujets en présence (individuels ou collectifs) ; il est présupposé dans le reste de la discussion, ce qui a pour heureuse conséquence d'éliminer les problématiques complexes de quête et de délégation de sujets opérateurs qui se posent toutes les fois

que les conditions d'une transmission directe de l'information ne sont pas réalisées entre les sujets "émetteur" et "récepteur" ; sont ainsi exclues les questions de débrayage de l'énonciation, de contraste, et de focalisation.

3. La performance de transmission de l'image est donc toujours considérée comme réalisable, ou même déjà réalisée ; ce qui est analysé est donc seulement l'accord ou le conflit des deux partenaires en présence sur ce qui est à voir et à ne pas voir, à cacher ou à mettre en évidence, en vue d'une "bonne" relation de confiance, qui peut être affective (plaire ou déplaire, provoquer ou séduire), par exemple sur la dimension politique (plaire pour être élu), ou, au contraire, en vue d'une relation de défense ou de méfiance (contrôle ou surveillance), à l'égard de l'autre acteur ou de soi-même (relation transitive ou réflexive). Accord ou désaccord sont analysés par la position des deux partenaires selon la modalité du vouloir en ce qui concerne la performance ; cependant, la performance se présente comme un programme d'usage pour une autre performance qui peut être d'ailleurs, tout simplement, l'installation dans le duratif de la performance de prise de contact visuelle sous forme de "bonnes relations" ; le vague maintenu volontairement par E.L. sur ce programme global entraîne parfois quelque incohérence dans les dénominations des combinaisons de modalités volitives des deux partenaires. Il en résulte également une autre conséquence, qui mérite d'être examinée avec soin : c'est une sorte de moralisation des rôles qui se traduit au niveau des dénominations (voyeur, indiscret, espion), problème qui ne se pose pas quand on traite de la communication au niveau du savoir et du faire savoir.

4. Pour plaire, ou au contraire surveiller, il faut qu'une image soit transmise, mais elle ne concerne pas nécessairement la totalité des actions ou des comportements du sujet observé, ni même n'importe lesquels, d'où une régulation entre le privé et le public, dont la limite fluctue selon les situations et les caractères ; il s'ensuit une sorte de tension entre information "favorable" et "nuisible", sans rapport avec son caractère "vrai" ou "faux" (bien au contraire, seules les informations que l'on croit vraies permettent le chantage). Dans les n° 17 et 18 de Sémiotique et Bible, le modèle de faire informatif proposé prend en considération les cas de "passivité" et d'"activité" pour l'émission et la réception ; la figure du voir, quand la performance est modalisée selon le vouloir des deux sujets en présence, permet de générer les deux positions : /vouloir voir/ et /ne pas vouloir voir/ qui correspondent aux rôles actif et passif du récepteur, et /vouloir être vu/ et /ne pas vouloir être vu/ pour les rôles correspondants de l'émetteur ; en outre, et en cela le modèle d'E.L. s'avère plus puissant, la figure du voir génère les positions contraires /vouloir ne pas voir/ et /vouloir ne

pas être vu/; ainsi que les contradictoires correspondants. Il s'ensuit une très grande richesse combinatoire dans la modalisation des deux sujets en présence que nous allons tenter d'évaluer.

Il faut être attentif au fait que le /vouloir/ dont il est question ne précède pas nécessairement la performance, puisque celle-ci est inéluctable, comme nous l'avons dit, et aussi, probablement, parce que la performance n'est pas ponctuelle : elle peut se répéter ou s'installer dans le duratif. Donc, malgré ce que laisseraient croire les formulations, il ne s'agit pas d'un vouloir faire (où la modalisation concerne le sujet opérateur de la performance), mais du vouloir d'un des sujets concernant la performance de l'autre : /vouloir voir/ est vouloir que l'autre se montre, et /vouloir être vu/ est vouloir que l'autre regarde ; ce /vouloir/ est donc plutôt une modalité d'état (modalité du sujet pathémique), et plutôt que vouloir, il faudrait entendre des termes tels que consentir ou objecter.

Ce /vouloir/ reflète la position des sujets d'état dans un espace de "visibilité" des actions et des situations qu'on pourrait diviser en deux sous-espaces : celui des actions que l'on peut montrer ou regarder (publiques) et celui des actions à cacher (privées) ; entre le /vouloir être vu/ et le /vouloir ne pas être vu/ du côté de l'émetteur, aussi bien qu'entre les modalités correspondantes du récepteur, passe la limite fixée par la "décence" (si l'on retient l'isotopie sexuelle), ou par des conventions politiques concernant le respect des individus ou des Etats souverains (si on pense à l'espionnage) ou encore, les limites qui cernent la liberté individuelle pour la restreindre ou la défendre (cf. la tyrannie décrite comme obscénité généralisée). Ces deux sous-espaces peuvent aussi être constitués en une catégorie graduelle où la limite entre ce qu'on veut bien voir (ou laisser voir) et ce qu'on ne veut pas voir est remplacée par un neutre peu défini où il est indifférent de voir ou de ne pas voir, mais où les deux pôles se constituent en trop et trop peu de "vue" (trop : voyeurisme ou indiscretion de la part de S2, trop peu : défense excessive de la part de S1).

Quand les deux partenaires s'entendent sur la répartition des images dans les deux sous-espaces de visibilité, ou quand ils s'accordent sur les approximations de trop et de trop peu de visibilité, on pourrait parler de "contrat fiduciaire" : un système axiologique partagé par les deux sujets, permettant une bonne régulation de la communication visuelle. Mais il peut y avoir désaccord, et donc souffrance de l'un ou l'autre sujet ; si l'un des sujets se situe dans la norme sociale de définition de ces sous-espaces, et non l'autre, ce dernier reçoit des dénominations à forte connotation morale négative (exhibitionnisme par exemple).

Le problème de combinaisons entre la modalité selon le vouloir d'un sujet et la modalisation selon l'un des subcontraires de l'autre sujet (ne pas vouloir) pose un problème différent de celui du "contrat" ou du "conflit" précédemment évoqué, car l'absence de la modalité du vouloir peut être interprétée de deux façons.

1. Elle peut traduire l'absence d'un récepteur précis pour telle image que Si donne de lui-même : une action ou situation est publique (/ne pas vouloir ne pas être vu/) et peut donc être regardée par tous ceux qui sont à portée ; d'autres images sont réservées à un récepteur précis, telles les cérémonies d'initiation d'une société secrète ; le secret est alors le lien fiduciaire institué entre initiés, qui délimite le champ des récepteurs possibles et leur interdit en même temps la réémission vers des récepteurs non-autorisés. On pourrait être tenté d'introduire ici la modalisation véridictoire du "secret" (être + non-parafêtre), et ses divers parcours ontiques. Pourtant, l'image étant toujours transmise, la figuration visuelle nous empêche de traiter ce secret comme tel, puisqu'il y a dans tous les cas /parafêtre/ de cet /être + non-parafêtre/ ; le récepteur non autorisé peut prendre alors la décision de simuler cet /être + non-parafêtre/ (faire comme si l'on n'avait pas vu, "fermer les yeux") et cette décision relève d'un contrat synallagmatique portant sur la pertinence et l'impertinence qui sépare par focalisation ce qu'on ne veut pas de ce qu'on veut voir, ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas ne pas voir. S'il y a un secret, c'est de ce savoir que l'on se cache à soi-même ; mais il est entendu qu'il sera toujours possible (et l'autre qui sait avoir été vu dans une situation scabreuse le sait) d'actualiser le non-pertinent comme une image pertinente modalisée par le secret.

2. L'absence de la modalité du vouloir peut aussi être liée à l'évaluation de l'image elle-même : elle n'est pas l'objet d'un vouloir car elle n'est pas considérée comme pertinente pour un programme global de communication, collective ou interindividuelle. Elle relève, par exemple, du /ne pas vouloir ne pas être vu/ et corrélativement du /ne pas vouloir voir/ parce que c'est une image "intime", ou qui reflète involontairement une préoccupation toute personnelle dans une situation inappropriée. La définition de la limite entre ce qui est pertinent ou non dans la relation, ou la répartition des actions ou situations entre celles qui sont pertinentes et les autres peut faire l'objet d'un contrat individuel ou d'une convention collective, ou être au contraire cause de conflit entre les partenaires : selon les exemples donnés par E. L., l'"indiscrétion" de l'administration et de ses fichiers, ou l'"impudeur" du personnel politique. Là encore, le désaccord peut entraîner une moralisation des dénominations quand la catégorie

pertinent vs non-pertinent est constituée en catégorie graduelle : un bon exemple est donné par les sociologues étudiant la durée de l'échange de regard entre deux partenaires : un regard intermittent et bref assure le bon fonctionnement d'une conversation amicale, un regard appuyé est au contraire non-pertinent pour ce type d'échange ; l'inverse serait vrai entre deux partenaires dans le jeu amoureux. Un "timide", que tout regard, même bref, terrorise, ne polarise pas de la même façon qu'un "effronté" (que seul un regard appuyé peut satisfaire) la catégorie de la pertinence en ce qui concerne l'intensité du regard.

La tension ainsi installée par la combinatoire des vouloir de S1 et S2 entre le "bon" et le "mauvais" émetteur ou récepteur (celui qui fait mauvais usage de l'image), ou la "bonne" et la "mauvaise" image (celle qui fait tort dans une situation donnée) promet d'être très utile dans l'analyse d'autres textes, et particulièrement des textes scientifiques, pour rendre compte de l'opposition entre résultat satisfaisant et, non seulement information non-pertinente (bruit d'un émetteur parasite interférant avec la communication), mais aussi erreur, qui peut provenir du fait que l'image a glissé vers un autre récepteur et n'a donc pas été captée, ou bien que l'image captée provenait d'un autre émetteur que celui dont l'image intéressait le récepteur.

On pourra, à partir de ce premier dispositif d'économie scopique, corrélérer les catégories mises en place à la problématique de l'observateur, de la focalisation et de la mise en perspective dans un cadre sémiotique général. L'on peut décrire les différents faire visuels d'un sujet cognitif – installé dans le discours par la procédure de débrayage – manifesté selon des formes variées (plus ou moins implicites, plus ou moins actorialisées) et rendre ainsi raison de la focalisation : de la "prise de vue" d'un programme en son entier ou de la sélection d'une ou plusieurs séquences à l'exclusion d'autres (qu'on fait ou qu'on ne fait pas voir, etc.). Avec la focalisation, la mise en perspective – inscrite, quant à elle, dans la relation énonciateur-énonciataire, et relevant plutôt des procédures de textualisation – est censée épuiser la notion par trop vague de "point de vue".

Une typologie des sujets observateurs installés dans le discours et de leurs rôles actantiels (et modaux) et actoriels peut ainsi être esquissée, ainsi qu'une catégorisation corrélatrice des sujets observés et de leurs rôles pathémiques (sans-gêne, modestie, etc.). Cette typologie ne serait pas sans intérêt en tant que modèle des comportements empiriques des sujets (dits concrets) des faire visuels.

# Jeux optiques

## Exploration d'une dimension figurative de la communication\*

### I

Tout en contribuant à transformer les cadres traditionnels de la vie quotidienne, le développement des moyens de communication de masse, accompagné par l'essor des techniques automatisées de traitement de l'information, amène aujourd'hui un grand nombre d'observateurs et d'analystes à réexaminer, en des termes relativement neufs, le vieux problème de la définition des frontières – effectives ou souhaitables – entre les domaines respectifs de la "vie privée" et de la "vie publique". Pour illustrer le débat qui s'est instauré, qu'il suffise d'évoquer, entre autres exemples possibles, deux thèmes particulièrement actuels de controverse, ou même d'inquiétude.

Le premier intéresse surtout les spécialistes de la "communication politique" : à la discussion argumentée des "vrais problèmes", autrement dit des affaires "publiques", tendrait à se substituer, sous l'influence des "médias", un discours de séduction faisant surtout appel, de la part des dirigeants ou des candidats à l'exercice de mandats politiques, aux procédés de présentation de soi et n'excluant pas, au contraire, une certaine complaisance dans l'exposition sur la place publique de véritables "scènes de la vie privée". Dénoncer les abus de cette tendance, comme le font aujourd'hui beaucoup d'observateurs politiques, revient au fond – et nous simplifions à dessein – à stigmatiser l'"impudeur" (toute relative bien sûr) du personnel politique. Or dans le même temps se développe aussi – à mesure que se mettent en place, cette fois, les techniques d'"informatisation de la société" – le thème de l'"indiscrétion" croissante des pouvoirs publics : se dotant de moyens inédits pour accumuler, organiser et mobiliser une foule de données concernant la vie privée de tout un chacun, "l'Etat informatisé" incarne de nouveau, dans cette optique, la figure redoutable entre toutes du dieu Argus. Du point de vue formel, ces deux thèmes apparaissent comme complémentaires dans la mesure même où ils sont, en un certain sens, antithétiques :

---

\*Version remaniée d'une communication présentée au colloque "Vie publique, vie privée", organisé par le réseau D.G.R.S.T. "Espace et vie quotidienne", Lyon, 9-11 octobre 1980.

dans le premier cas, on critique une propension à trop montrer de soi-même ; dans l'autre, on refuse un dispositif permettant de regarder un peu trop - et à la limite, de "tout voir" - chez autrui.

Ainsi se pose un problème plus général, relatif au régime de visibilité des acteurs sociaux dans leurs différentes fonctions. Deux types d'approches sont alors envisageables : l'une de caractère sémantique, qui consisterait à dégager les classes de fonctions socialement connotées, dans tel ou tel univers culturel donné, comme relevant soit du régime de la "non visibilité" (l'"intimité", la "privacy", liées au secret), soit du domaine de la communication ouverte et de la "publicité" ; l'autre de caractère syntaxique, fondée sur l'analyse du rapport de visibilité considéré en lui-même, indépendamment des investissements de contenus. En retenant la seconde de ces deux possibilités, nous privilégierons délibérément la recherche d'invariants et de dispositifs formalisables, de préférence à la description empirique des structures effectivement manifestées.

## II

Le pari qui est le nôtre, relativement à la possibilité d'élaborer une problématique formelle du "public" et du "privé" suppose une relative indépendance des structures et des procès de communication - des "jeux optiques" - à analyser, par rapport aux propriétés "substantielles" des éléments (des "sujets") qui s'y trouvent engagés. Aussi convient-il en premier lieu d'écarter l'idée, largement admise mais fallacieuse parce que trop restrictive dans ses effets, selon laquelle le "privé" pourrait être assimilé à l'individuel (et corrélativement le "public" au collectif). Dans une perspective étroitement psychologique, l'affirmation du moi individué peut, il est vrai, apparaître comme la condition nécessaire pour que se constitue quelque chose comme une "intériorité" et, de là, émerge le sentiment d'une sphère "intime", ou "privée". Mais d'un autre côté, pour peu que l'on adopte une attitude plus compréhensive (de type anthropologique par exemple), comment ne pas faire droit aussi à ce qu'on pourrait désigner comme une intimité de rang supérieur, d'ordre interindividuel ou communautaire, autrement dit à l'idée d'un "privé collectif" se manifestant sous la forme de la conscience du nous ? Probablement conviendrait-il même, en fait, d'aller plus loin et d'inverser l'ordre des priorités en considérant, avec Emile Benveniste, que la notion première n'est nullement celle d'individualité, mais bien celle de groupe (parental), de communauté (ethnique), de cercle ou de confrérie, etc., le concept d'identité personnelle proprement dit se constituant précisément (dans l'ensemble du champ indo-européen) à partir de la notion fondatrice d'appartenance à la "souche" collective : "Chaque membre [ de l'unité sociale ] ne

découvre son 'soi' que dans l' 'entre-soi' " (1) .

Laissant de côté le débat philosophique sur lequel débouche ici presque inévitablement l'enquête philologique, nous retiendrons seulement l'apport, plus direct pour nous, que représente la mise en évidence et l'analyse de la notion particulière d' "entre-soi". Impliquant une valorisation de l'intimité au sein même de la collectivité, la formation de cette notion confirme, s'il était besoin, l'intuition que les deux catégories binaires dont nous cherchons à préciser les rapports – "privé" versus "public" et "individuel" versus "collectif" – ne se superposent pas, mais forment entre elles une petite combinatoire. Rien de plus simple, au moins sur le plan du "calcul" formel, que d'en prévoir les termes aboutissants :

individuel	{	"privé" : la sphère "intérieure" du moi
	{	"public" : le moi "socialisé" (?)
collectif	{	"privé" : l'entre-soi, ou "intimité communautaire"
	{	"public" : ?

Comme on le voit, nous ne cherchons pas à masquer l'incertitude qui plane sur l'interprétation à donner de certains au moins des termes engendrés par le croisement des deux variables. Il est vrai, d'un autre côté, que l'intuition aidant, il ne serait pas impossible de proposer une interprétation moins lacunaire de la grille, en considérant par exemple, à titre d'hypothèse, que les critères retenus entrent (parmi d'autres) dans la définition de situations de communication particulières et différenciées entre les sujets. Très sommairement, on pourrait alors esquisser une classification quadripartite des discours, individuels ou collectifs, en fonction de leur mode d'insertion sur l'axe du "public" et du "privé" : de même que le journal intime et tout ce qui s'y apparente en tant qu'expression spécifique du "je", ou du "moi privé", viendrait s'opposer au discours mondain du "moi socialisé", de même, du côté des sujets collectifs, pourraient être distingués d'une part un ensemble de pratiques discursives relevant de l'intériorité et du secret "de corps" – débats à huis clos, délibérations entre associés ou affidés, etc. – et, d'autre part, une "parole socialisée" de la collectivité : ce qu'on appelle, précisément, le discours de "l'opinion publique". Une telle typologie reste toutefois trop approximative pour que l'on puisse se dispenser de s'interroger sur la validité des critères mêmes sur lesquels elle repose.

En dépit des apparences, les deux paires de notions qui nous ont servi de base ne sont pas du tout, en effet, de la même nature. D'un côté, on a affaire

---

(1) Emile Benveniste, Le vocabulaire des institutions indo-européennes, Paris, éditions de Minuit, 1969 (Vol. 1, Economie, parenté, société), p. 321.

à une catégorie dotée d'une consistance suffisante pour faire figure de primitif logico-sémantique, l'"individuel" s'opposant au "collectif" comme l'élément molaire s'oppose à la classe d'éléments déterminée par l'existence d'au moins une propriété commune à l'ensemble des unités discrètes qui la composent. Rien de comparable, en revanche, avec le second axe de la combinatoire. Ni le "privé", ni le "public" ne sont des termes premiers : ce sont de simples mots. Les dictionnaires de langue leur assignent bien entendu un sens, ou plus exactement des virtualités de signification relativement différenciées, mais la réalisation effective - en discours - de telle ou telle de ces virtualités reste par nature dépendante des contextes d'emploi pris un à un. D'où, par exemple, l'indécision enregistrée plus haut quant à savoir s'il convient d'assimiler le "privé" plutôt à l'idée d'"intérieurité" du sujet individué ou, au contraire, plus largement, à celle d'"intimité" ressentie par rapport à la collectivité plus ou moins élargie en laquelle le sujet se reconnaît comme l'élément d'un tout.

Deux types de solutions s'offrent pour sortir de ce genre d'impasse. Ou bien choisir, par décision nécessairement arbitraire (idéologique), l'une des définitions qui se présentent spontanément à tout locuteur natif - ce qui n'est, au fond, qu'une autre manière de "se payer de mots". Ou bien, par une sorte de saut qualitatif - c'est-à-dire méthodologique -, essayer de retrouver, par delà les chatolements un peu trompeurs du lexique, les structures élémentaires, syntaxiques, sur lesquelles reposent le sens et la valeur des "mots".

### III

Nous avons postulé, en commençant, que la question des relations entre le "privé" et le "public" se pose, dans une large mesure, en termes de "régimes de visibilité". Aussi est-ce du côté du voir que va s'orienter notre quête de structures syntaxiques élémentaires. En privilégiant de la sorte ce que nous appellerons par commodité, la dimension scopique des rapports inter-subjectifs, nous faisons implicitement le choix d'un certain niveau d'analyse, les dispositifs qui organisent spécifiquement les rapports de "visibilité" pouvant, en effet, être considérés comme de simples traductions, sur le plan figuratif, de dispositifs plus abstraits, relatifs à la communication (ou à la rétention) d'un certain type de savoir entre les sujets : l'exploration de la fonction "scopique", telle que nous allons l'entreprendre, s'inscrit par conséquent à l'intérieur d'une problématique beaucoup plus générale, celle de la dimension cognitive.

Cela dit, pas plus que le "privé" ou le "public", le "voir" n'est a priori un terme défini. Mais nous le prendrons précisément comme tel, à titre de primitif non défini, ou dont la définition va de soi. L'avantage immédiat de ce choix

tient à la nature essentiellement relationnelle de la notion retenue : comme toute structure de communication, celle que désigne le verbe voir implique, par construction, la présence d'au minimum deux actants-sujets, unis par un rapport de présupposition réciproque - l'un qui voit, l'autre qui est vu - et entre lesquels circule l'objet même de la communication - en l'occurrence l'image que l'un des sujets offre de lui-même, ou produit à l'attention de celui qui se trouve en position de la recevoir. Le fait que les deux actants entre lesquels s'effectue la transmission du message (ici iconique ou plus simplement figuratif) puissent tantôt être confondus en un seul et même acteur (comme dans le cas du "narcissisme", où l'observateur contemple son propre reflet), tantôt correspondre à deux acteurs distincts se partageant les rôles de l'émetteur et du récepteur (dans une relation de communication alors transitive) ne modifie en rien l'organisation de la syntaxe interactantielle sous-jacente, qui reste indifférente aux variations plus superficielles concernant l'organisation du dispositif actoriel.

Bien entendu, pour que la relation de "visibilité" s'établisse effectivement entre deux instances quelconques, certaines conditions doivent au surplus être réunies : il faudra par exemple une "source de lumière" qui "éclaire" l'objet au regard de l'observateur. D'où la question de savoir s'il ne conviendrait pas, en fait, d'adjoindre une position supplémentaire à notre modèle. Au niveau de généralité où nous nous plaçons, on peut cependant en faire l'économie. Il suffit pour cela de considérer qu'au lieu de représenter une instance autonome, le "médiateur" considéré, qui a pour rôle de rendre possible la vision (en l'occurrence, la "lumière"), n'est que le délégué de l'un ou de l'autre des deux sujets en présence. Tantôt, ce sera à l'observateur qu'il reviendra de mettre en place les conditions d'une "bonne visibilité" (notamment par un aménagement approprié de ses rapports spatio-temporels avec l'objet) ; tantôt au contraire, ce sera le sujet virtuellement observable qui, cherchant en quelque sorte lui-même à "se faire voir", organisera le dispositif requis pour la "captation du regard" d'un observateur potentiel. (C'est ainsi, paraît-il, que l'épinoche utilise la gamme chromatique dans une tactique de "séduction"... mais elle n'est évidemment pas la seule dans ce cas.)

Le point de vue réducteur que nous adoptons de la sorte, afin de conserver le maximum de simplicité possible au niveau du modèle élémentaire, n'exclut pas pour autant la possibilité, ou même la nécessité de faire jouer plus explicitement, à d'autres niveaux, la distinction de principe entre les fonctions du type "voir" versus "être vu", qui définissent les sujets scopiques proprement dits, et par ailleurs des fonctions du type "faire voir" versus "faire être vu", qui, effectivement, peuvent souvent donner lieu à l'instauration d'instances tierces

- metteurs en scène ou, plus généralement, sujets opérateurs en matière de "spectacle" - intervenant de façon relativement autonome par rapport aux deux protagonistes de base. Nous postulons seulement que ces deux classes de fonctions et de rôles, méthodologiquement distinctes, ont vocation à fusionner sur le mode du syncrétisme. D'un côté, tout "sujet vu" est, si l'on peut dire, logiquement responsable sinon de la manière dont il est perçu, du moins du fait même qu'il le soit : à la limite, le simple fait d'"exister" ne revient-il pas à se poser, dans l'ordre de la manifestation, comme un sujet visible, et, par extension, à se faire son propre "scénographe" ? Inversement, même si l'"évidence" peut, comme on dit, sauter aux yeux de ceux qui ne cherchent pas à voir, il y faut pourtant un minimum de disponibilité du regard, qui suffit, à la limite, pour que l'on puisse définir tout "sujet du voir" non pas comme un simple récepteur, mais comme un capteur d'images assumant pour son propre compte le rôle du sujet opérateur.

#### IV

Une fois posée comme nécessaire, et suffisante, la relation binaire constitutive du voir admet, à des niveaux plus superficiels, différentes spécifications modales. Sous le nom de modalisations, nous faisons référence à un ensemble de déterminations conventionnellement étiquetées, en français, à l'aide des verbes vouloir, devoir, savoir, pouvoir, et dont la mise en jeu conditionne la manière dont les actants (en l'occurrence, les deux agents - individuels ou collectifs - désignés comme celui qui "voit" et celui qui "est vu") entrent en relation. A vrai dire, ces éléments ont déjà été évoqués dans ce qui précède, chaque fois que nous avons introduit des exemples : ainsi, en particulier, lorsqu'à propos des "conditions de visibilité", il a fallu assigner une place aux dispositifs d'"éclairage" (qui "permettent de voir") et aux procédures de "captation" (qui "garantisent d'être vu"). En multipliant les exemples, il ne serait pas difficile de montrer que les procédures et les dispositifs ainsi évoqués ne représentent tout au plus que quelques motifs particuliers, parmi bien d'autres également disponibles, en vue de satisfaire, sur le plan figuratif, à la nécessité, en elle-même triviale, d'accorder à l'une au moins des deux parties qu'unit virtuellement la relation considérée, le minimum de capacités spécifiques - de "pouvoir scopique" si l'on peut dire - indispensable à l'établissement effectif de ladite relation. La mise en place des motifs très variés que nous envisageons (du recours à la "fée électricité" au simple port des lunettes par exemple, ou de la phosphorescence de la luciole au maquillage de la femme du monde) obéit ainsi à une contrainte de caractère tout à fait général, que nous explicitons en disant que la performance en quoi consiste l'action de voir (ou le fait de "se faire voir" et d'être vu) présuppose logiquement l'attribution aux actants considérés d'une certaine compétence

modale, en l'occurrence de l'ordre du pouvoir voir (et/ou du pouvoir être vu). Toutefois, si l'actualisation de la relation nécessite de la sorte certaines capacités spécifiques, pour ainsi dire d'ordre fonctionnel – un "pouvoir scopique" indifféremment pris en charge, à titre principal, par l'une ou l'autre des deux parties –, elle n'engage évidemment pas que cela. Entre autres choses, elle engage aussi la médiation du vouloir.

C'est précisément ce nouvel aspect de la compétence modale des sujets qui donne leur relief aux thèmes pris ci-dessus comme références initiales : traiter, comme on le fait par exemple, de l'"impudeur" ou, au contraire, de l'"indiscrétion" des sphères dirigeantes (vis-à-vis de la société civile), revient en effet à faire ressortir deux types d'incompatibilités entre les dispositions volitives respectives des parties relativement à l'établissement, ou à la nature, de la relation "scopique" qui les unit. Cependant, comme on le devine, il ne s'agit, là encore, que de deux cas particuliers à l'intérieur d'un éventail plus large de configurations théoriquement prévisibles dès lors que l'on décompose le phénomène en ses éléments de base. Dénommons conventionnellement S1 celui des deux actants qui se trouve placé en état d'"être vu", et S2 l'actant qui occupe la position de l'"observateur" (étant entendu que, selon les circonstances – c'est-à-dire du point de vue syntagmatique –, un même acteur, par exemple tel personnage politique particulier, pourra parfaitement changer de position syntaxique et occuper tantôt celle de l'actant S1, tantôt celle de S2). En admettant par ailleurs la possibilité d'attribuer un minimum de traits anthropomorphes non seulement à la partie "observante" S2 mais aussi à la partie "observée" S1, et donc de les considérer toutes deux comme revêtant la "forme sujet" (1) – ce qui, au moins dans le domaine politique, ne paraît guère faire problème –, on peut alors rendre compte de la structure élémentaire du "vouloir scopique" sous la forme d'un dispositif dédoublé prenant la forme suivante :

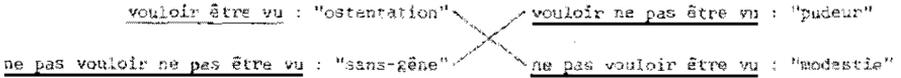
DIAGRAMME I :



(1) Expression empruntée à Jean-Claude Coquet.

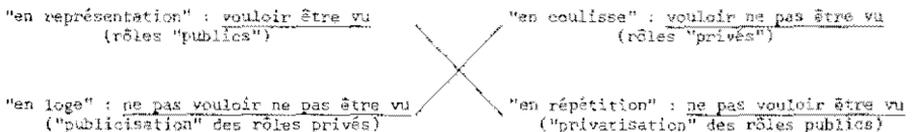
En tant que réseau taxinomique, cette présentation permet à première vue d'interdéfinir – et ce, en des termes homogènes (en l'occurrence modaux) – un registre assez vaste d'"attitudes" ou même de "tempéraments" aisément reconnaissables. Soit par exemple, en ce qui concerne le sujet "observé" :

DIAGRAMME II :



Pour en revenir à notre thème principal, que nous ne perdons pas non plus "de vue" – celui du "public" et du "privé" –, il est clair que les quatre postes du carré sémiotique qui vient d'être posé (diagramme II) correspondent à autant de modes de "présentation de soi" ou, si l'on préfère, de rôles eux-mêmes corréliés à une segmentation spatio-temporelle implicite des parcours du sujet. Le trajet, culturellement stéréotypé, du comédien offre de tout cela une bonne illustration : de la même façon que l'espace de la coulisse (où l'acteur doit, de préférence, ne pas être vu : espace "privé") contraste avec celui de la loge – à la fois boudoir et salon de réception, où les vrais "artistes" savent ce qu'il convient de laisser voir de leur "intimité" plus ou moins dé-maquillée (ou dés-habillée : espace, par conséquent, de l'exposition publique du "privé") –, de même le temps de la représentation proprement dite, où se jouent les rôles "publics" stricto sensu, s'oppose au temps de la répétition, où la pièce ne se joue encore qu'en "privé" :

DIAGRAMME III :



A titre anecdotique, soulignons l'une des bizarreries du métier de comédien, dont apparaît ici la trace si l'on observe attentivement la partie gauche du schéma : c'est qu'au fond, la "comédie" n'a peut-être jamais de fin. Baissé le

rideau (finie la représentation), il faut encore "jouer", non plus certes sur la scène et pour le grand public, mais sur une autre scène (la loge) et pour un petit comité (les "intimes", les "admirateurs") : si ce n'est plus à proprement parler "faire du théâtre", c'est du moins ce qu'on appelle familièrement "faire du cinéma". Il n'est pas sûr toutefois que ce polymorphisme envahissant du "spectacle" ne soit pas aussi le lot (la maladie professionnelle ?) de quelques autres corporations.

v

A partir d'un schéma modal simple (diagramme I), nous avons successivement proposé deux types d'interprétations, l'une délibérément figurative et dynamique (III), l'autre plus abstraite et de caractère taxinomique (II). Comme toujours, de telles illustrations, même si elles confirment partiellement le caractère opératoire des formalisations proposées, restent discutables sur le plan des détails. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les dénominations placées entre guillemets dans le premier exemple :

"ostentation" vs "pudeur"  
 "sans-gêne" vs "modestie"

Si le choix des termes prête à discussion, ce n'est pas seulement parce que, pour traduire une même structure modale sous-jacente, la langue offre le plus souvent non pas une seule mais plusieurs expressions voisines (e. g. "pudeur", "modestie", mais aussi "discretion", "réserve", etc.), de telle sorte que l'hésitation reste toujours possible. C'est aussi, et plus précisément, pour une raison plus profonde – d'ordre syntaxique – qui dépasse le problème des choix terminologiques.

La difficulté tient en fait à ce que les éléments qu'il s'agit d'interpréter, c'est-à-dire les huit structures modales de base interdéfinies par le diagramme I, peuvent être lues selon deux optiques assez différentes, entre lesquelles nous n'avons pas encore tranché. Tout d'abord, d'un point de vue purement taxinomique, chacune de ces structures, prise isolément, peut être considérée comme la définition générique d'un "type caractériel" : "le modeste", "le m'as-tu-vu", et ainsi de suite (ou, du côté de l'observateur, "le discret", "le curieux", etc.). C'est en gros la perspective adoptée au paragraphe précédent. Mais d'un autre côté, si l'on cherche à se rapprocher, comme on dit, du vécu, on s'aperçoit que les mêmes déterminations élémentaires, une fois distribuées entre un certain nombre d'acteurs, servent de base à la définition, ou à la production, d'une multitude d'effets situationnels particuliers selon la manière dont, syntaxiquement, elles

se combinent à travers la confrontation entre des sujets diversement modalisés. Que se passe-t-il, par exemple, lorsqu'un "timide" (qui ne veut pas trop se montrer) tombe sous le regard d'un "indiscret" ? Ou, inversement, quand un "effronté" (qui ne cache pas grand chose de lui-même) rencontre une "prude" (qui préférerait ne pas trop en voir) ? Il est évident, à ce propos, que les mêmes "démonstrations", selon qu'elles répondent à la "curiosité" d'un partenaire censé vouloir voir, ou qu'au contraire elles risquent d'offusquer les regards d'un partenaire supposé vouloir ne pas voir (sous réserve de sa propre "tartufferie") prendront une coloration affective, et morale, toute différente.

La variété même des situations vécues que l'on peut imaginer dans cet ordre d'idées excluerait tout espoir de les inventorier si, précisément, nous ne disposons déjà d'un instrument permettant d'en entreprendre le calcul. Il suffira en effet, pour retrouver déductivement celles de ces situations particulières (aux divers sens du terme) que nous venons de mentionner – plus quelques autres –, et pour en esquisser une typologie générale, de mettre systématiquement en corrélation les uns avec les autres, par paires successives, l'ensemble des éléments de base qui ont été mis en place, ci-dessus, à l'intérieur des deux carrés autonomes, mais homologues, du diagramme I. Cette procédure (1) risquant toutefois de paraître un peu lourde, elle appelle quelques observations préalables.

La première est qu'à l'aide des schémas qui suivent (diagrammes IV à VII ci-après) nous ne prétendons à rien de plus que de fournir un cadre de référence, par principe relativement abstrait. Les analyses précises de cas concrets qui pourraient venir s'y inscrire devraient assurément prendre en compte un nombre de variables qui excède les limites de la présente construction. Parmi ces variables, signalons d'abord les autres déterminations modales – du type "savoir", "pouvoir", "devoir" – susceptibles d'interférer directement avec les définitions "volitives" des "sujets scopiques", ici exclusivement privilégiées : est-il besoin de souligner, par exemple, que ce qu'on appelle ci-dessous "indiscrétion" n'implique pas seulement, de la part de l'observateur, un "vouloir voir", mais pré-suppose à coup sûr, en même temps, un "devoir ne pas regarder" ? Dans d'autres domaines, comme celui de la "voyance" et de l'occultisme, ce seraient au contraire les modalités du savoir et du pouvoir voir qui passeraient au premier rang. Autres facteurs délibérément négligés, tous ceux qui tiennent aux surdéterminations contextuelles – d'ordre sémantique par conséquent – qui, dans le cadre des

---

(1) Procédure dont les principes ont été posés par A.J. Greimas in "Pour une théorie des modalités", Langages, 43, 1976.

discours réalisés (ou des situations concrètes), ont pour effet d'enrichir et de spécifier les effets de sens de nos structures syntaxiques minimales ; soit par exemple la relation :

S1 : vouloir ne pas être vu  $\longleftrightarrow$  S2 : vouloir ne pas voir

D'une manière générale, on peut en ce cas parler du "tact" de S2 ; toutefois, seule la mise en contexte de ce dispositif élémentaire permettrait de préciser si la formule recouvre un simple "respect des bienséances" (un observateur potentiel s'effaçant poliment devant la "pudeur" reconnue chez autrui), ou si, moins innocemment, la même structure cache en réalité une forme (plutôt "malséante") de "complicité" entre les deux partenaires, comme par exemple lorsque certaines administrations (S2) – supposées devoir regarder – décident de "fermer les yeux" devant certaines classes de contrevenants (S1).

La seconde observation générale à formuler est que, si nous n'intégrons pas de façon systématique et explicite ces différentes variables dans la construction du modèle lui-même, nous ne pouvons pas non plus, d'un autre côté, les éliminer complètement au niveau des interprétations du modèle en question. Il y a là un problème banal de présentation. Faut-il privilégier à tout prix la rigueur et, en conséquence, quitte à devenir assez vite illisible, se borner à livrer les résultats du calcul combinatoire tels quels, sous la forme d'une série de formules quasi algébriques, presque désémantisées dans la mesure où elles ne renvoient par elles-mêmes à aucun contexte particulier ? Ou bien vaut-il mieux prendre le parti de faciliter la lecture, et pour cela – au risque, cette fois, de devenir contestable sur tel ou tel point précis – assortir les définitions "algébriques" d'un minimum de contenus, c'est-à-dire, déjà, les "interpréter", soit en recourant à des dénominations empruntées à la langue naturelle, soit, si le lexique fait défaut, en glosant librement, comme pourrait le faire tout lecteur à partir de sa propre expérience, ou de sa propre culture ?

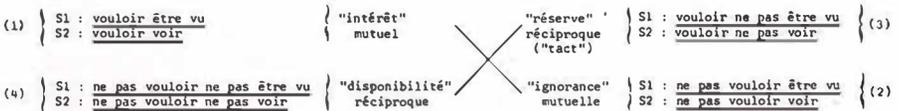
C'est la seconde solution qui a été retenue : comme on va le constater, nous nous sommes efforcé de trouver, pour chacun des éléments formels de la grille, une traduction acceptable en français. Bien qu'a priori ces équivalences eussent pu être empruntées à des domaines de référence très divers, nous nous sommes, de plus, astreint à les choisir sans jamais trop nous écarter de la référence, au moins implicite, à certains aspects spectaculaires, sinon théâtraux, de la vie sociale et politique quotidienne ; un peu comme dans la vie amoureuse, les jeux du regard y sont multiples et divers, comme le sont également les tactiques d'approche (ou d'évitement) entre acteurs sociaux, individuels ou collectifs,

désormais soumis à un régime de "communication mass-médiatique" (et d'abord télévisuelle) qui tend à abolir les frontières traditionnelles du "public" et du "privé", ou du moins joue de leur transgression permanente. En un temps où, de façon avouée, la moindre campagne électorale devient affaire de "marketing" – c'est-à-dire de séduction et de mise en scène –, de tels rapprochements ne paraîtront peut-être pas tout à fait déplacés. Du moins, en essayant ainsi de garantir un minimum d'homogénéité sémantique dans l'illustration, espérons-nous mieux faire ressortir la cohérence, et peut-être le caractère opératoire du schéma syntaxique proposé.

## VI

Comme nous l'indiquions, le "modèle" se présente sous la forme de quatre nouveaux schémas. Tandis que deux d'entre eux (les numéros VI et VII ci-après) permettront de rendre compte de situations dans lesquelles l'exercice du regard, le fait même de "voir", ou d'"être vu", apparaît comme l'occasion, ou l'enjeu, de véritables conflits entre les sujets, ceux par lesquels nous allons commencer (diagrammes IV et V) recouvrent au contraire, du point de vue de ce qu'on pourrait appeler "l'économie des échanges visuels", des situations pacifiées, supposant une quasi-contractualisation du "droit de regard" entre les partenaires : on s'entend, fût-ce implicitement, sur le choix d'un régime donné de "visibilité" :

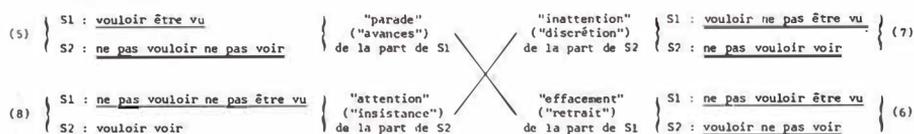
DIAGRAMME IV (complémentarités) :



Contrairement à cette première série de formules, qui, en raison de la stricte complémentarité des déterminations modales qui s'y trouvent couplées, se traduisent facilement, dans chacun des quatre cas, à l'aide d'un seul prédicat descriptif s'appliquant à la fois aux deux actants de la relation (les deux partenaires "s'intéressent" mutuellement, ou "s'ignorent" l'un l'autre, etc.), les formules du diagramme V (et des suivants, pp. 21 et 23), qui définissent des dispositifs fondamentalement asymétriques, se prêtent moins commodément à la

traduction lexicale. Les dénominations que nous proposons faute de mieux ("discrétion", "insistance", etc.) reflètent directement cette difficulté : au lieu de désigner à proprement parler la relation intersubjective elle-même, chacune d'entre elles renvoie en fait, plus particulièrement, à la position modale spécifique soit de l'un, soit de l'autre des deux sujets... tout en présupposant, mais seulement de manière tacite, une définition précise de la position modale – conforme (diagramme V), contradictoire (VI) ou enfin, contraire (VII) – affectant corrélativement son partenaire. Le choix du point de vue adopté dans chaque cas (e.g. 7, "discrétion" – de la part de S2) est arbitraire, ni plus ni moins que les options qu'effectue le plus souvent la langue naturelle elle-même lorsqu'il s'agit de dénommer des structures à double entrée du type considéré ; c'est ainsi par exemple qu'il n'y a guère, à notre connaissance, en français en tout cas, de terme satisfaisant pour désigner, toujours en 7, la position spécifique du sujet S1 en tant que "bénéficiaire de la discrétion de S2" ; on observera qu'il en va de même dans la plupart des autres cas répertoriés ci-dessous.

DIAGRAMME V : (conformités) :



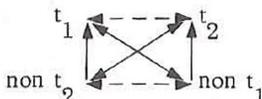
Autant les formules de la partie gauche des deux schémas (IV et V) s'opposent nettement à celles de droite, autant il est difficile de saisir dans l'abstrait les fines différences entre les cas de figure que recouvrent respectivement, d'une part chacun des quatre items de la colonne de gauche (numérotés 1, 4, 5 et 8), d'autre part chacun de ceux de la colonne de droite (3, 2, 7 et 6). Dans la seconde série (à droite), il s'agit au fond de modulations correspondant à ce que la micro-sociologie analyse sous le nom de "régulation de la distance critique" entre les sujets. Chacun restant sur son "quant à soi", la communication intersubjective, pour autant qu'elle existe, porte paradoxalement sur la définition des limites mêmes que les partenaires entendent lui assigner. On a donc là, si l'on peut dire, les formules élémentaires de la sauvegarde du "privé" ; qu'il fasse fond sur l'"intérêt" de son partenaire (S2) à son propre égard (formules 2 et 6), ou qu'il puisse compter sur sa "discrétion" (3 et 7) – sur son "inattention civile",

selon l'heureuse expression d'E. Goffman -, celui qui pourrait éventuellement être surpris par l'autre dans son "intimité" (c'est-à-dire S1) est assuré qu'il ne le sera pas. De fait, c'est souvent, dans la vie sociale, sur l'un ou l'autre de ces deux modes que s'établissent sinon les meilleures du moins les "bonnes relations" : à défaut d'harmonie possible dans le "face à face" entre sujets, la codification des rapports "dos à dos" apparaît en diverses circonstances comme la condition minimale d'un certain modus vivendi. Par contraste, remonter la partie gauche du tableau (de 4 à 5 puis de 8 à 1 ou, indifféremment, de 4 à 8 puis de 5 à 1) revient à parcourir les étapes d'une progressive mise en commun du "privé" : décloisonnement de soi, ouverture sur l'autre - autant de paraphrases sans grâce pour désigner, justement, les grâces de l'"approche", tous ces mariages (5 et 8) qui font le prix de l'aveu final, et réciproque, d'un "intérêt" mutuel.

D'abord par simple superposition (diagramme IV) des deux figures initialement posées (en I), puis par leur superposition combinée avec une première permutation des positions attribuées à S2 (diagramme V, construit sur l'inversion des "axes" (1) du second carré de départ), on vient d'aboutir à un premier inventaire homogène, celui des formes de "coopération scopique" résultant soit de la complémentarité des dispositions volitives des sujets (IV), soit de leur conformité (V). Restent évidemment, du point de vue combinatoire, deux autres possibilités, les deux carrés de départ pouvant encore être superposés après permutation latérale des termes du second d'entre eux (inversion des deixis) ou, enfin, après leur permutation diagonale (sur les schémas). De ces opérations résulteront huit nouvelles formules reposant les unes sur le principe de la contradiction, les autres sur celui de la contrariété logique entre les déterminations modales des actants : autant de situations à base polémique cette fois :

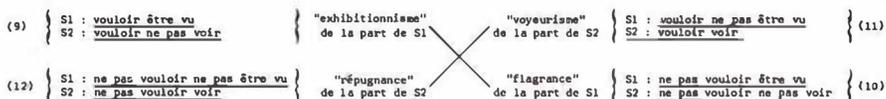
---

(1) Dans le jargon sémiotique, on distingue les axes du carré, qui subsument les relations entre deux termes contraires ou entre deux subcontraires ; les deixis, qui regroupent deux à deux les termes logiquement complémentaires ; et les schémas correspondant aux relations entre contradictoires :



← - - - → : contrariété (axes) ;  
 ———→ : complémentarité (deixis) ;  
 ↔ : contradiction (schémas).

## DIAGRAMME VI (contradictions) :



## DIAGRAMME VII (contrariétés) :



Avec ce nouveau tableau, la tonalité des relations intersubjectives change du tout au tout : du registre de l'intimité "heureuse" (partagée avec l'autre : 1, 4, 5, 8) ou "frileuse" (repliée sur elle-même : 3, 2, 7, 6) on passe maintenant à des situations critiques d'"atteinte à la vie privée" et de "viol de l'intimité". Là encore, deux types de configurations se détachent. De même qu'il y avait manière et manière d'accommoder les conventions d'un "consensus scopique", il y a façon et façon de les transgresser, ou de les ignorer. La première (11, 10, 15 et 14 ci-dessus) s'apparente à la formule générique du vol : un sujet (S1) d'abord installé dans sa "vie privée" s'en trouve inopinément dépossédé par l'intrusion d'un anti-sujet (S2) dont la "curiosité" excède les limites de ce que le premier serait disposé à laisser percevoir. Du domaine de la pathologie individuelle (le "voyeurisme" proprement dit) à celui des relations internationales (l'"espionnage") en passant par toutes les formes d'"inquisition" administrative et de "surveillance" sociale, les exemples sont nombreux. Ils ne le sont pas moins en ce qui concerne les formules complémentaires (9, 12, 13 et 16), formellement articulées au contraire sur le mode du don, à cela près toutefois que l'objet transmis – le spectacle offert par le sujet (S1) qui "se donne à voir" – revêt par hypothèse, en l'occurrence, le statut d'une anti-valeur pour celui qui le reçoit. Face à ces deux formes-limites de la "transgression scopique" – voyeurisme et exhibitionnisme – se dessine, dans chaque cas, la figure corrélatrice d'une victime type : l'agoraphobe d'un côté, qui ne se laisse pas définir seulement par la banale "crainte de paraître en public", mais qu'affecte sans doute,

plus profondément, un véritable "malaise existentiel" dans la mesure où "être au monde", c'est irrémédiablement être vu – ne fût-ce, à la limite, que par soi-même ; le claustrophobe de l'autre côté, dont le malheur consiste inversement à ne pouvoir échapper – dans l'espace clos du monde qui l'englobe – au spectacle de l'autre (quand bien même cet "autre" ne serait, en définitive, que l'image dédoublée de soi-même).

## VII

Bien entendu, dans la pratique sociale, les rapports entre les sujets, individuels ou collectifs, sont souvent moins tranchés qu'il n'y paraît à la lecture de nos schémas. De même que l'espion (ou le voyeur) ne découvre parfois que les "secrets de polichinelle" (ou les "tableaux") qu'on veut bien, en réalité, lui communiquer (ou lui montrer), de même il peut sans doute arriver que les "audaces" du provocateur qui s'exhibe tombent "à plat" devant un public plus "friand" qu'on ne croyait : l'"indiscrétion" comme l'"obscénité" ne se mesurent jamais qu'à l'aune de ceux qu'elles prennent pour cible. A première vue, la logique simpliste (vouloir – ne pas vouloir... voir ou être vu) que nous utilisons exclut la possibilité de rendre compte de ce genre de retournements. Il ne s'agit pourtant pas de simples ratés de la communication, d'exceptions ou de cas ambigus qu'un modèle général n'a pas à retenir. Du point de vue de la stratégie des rapports sociaux, il y a sans doute là, au contraire, une série de cas de figure, complexes et déceptifs, de toute première importance ; aussi convient-il de prévoir la manière de les traiter.

Jusqu'à présent, nous avons considéré la relation "scopique" comme un rapport univoque entre un sujet observable et un sujet observateur, étant entendu, comme il a été noté plus haut, que, bien sûr, rien n'interdit à un acteur déterminé de passer, "selon les circonstances", de l'une à l'autre de ces deux positions complémentaires et d'apparaître tantôt comme celui qui "observe", tantôt comme celui qui "est observé". Ce que les cas plus sophistiqués que nous devons maintenant envisager introduisent de nouveau, c'est l'éventualité de voir les deux types de rôles actantiels non plus alterner, mais coexister chez un seul et même acteur à un "moment" donné de son parcours. Un tel phénomène de syncrétisme, lié au caractère réversible de toute relation de communication intersubjective, est en lui-même fort banal. On sait bien, par exemple, que dans le cadre de la conversation ordinaire, tout récepteur qui "écoute" son interlocuteur est en réalité simultanément un émetteur à part entière, constamment susceptible de traduire, ne fût-ce que par signes non verbaux, ses propres "réactions" aux discours qu'on lui adresse ; et que réciproquement, celui qui "parle" reste en

même temps toujours, plus ou moins attentivement, "à l'écoute" de son auditeur. Il en va de même sur le plan du "dialogue" scopique, qui n'est qu'une spécification du schéma de communication en général.

Soit par exemple la scène bien connue du Tartuffe de Molière, où, face à une Dorine qui "s'expose" un peu librement, le prétendu dévot trahit d'un coup l'étendue de son hypocrisie dans une réplique devenue pour ainsi dire proverbiale – "Couvrez ce sein que je ne saurais voir". Dans ce contexte, chacun des deux personnages exerce une double compétence "scopique". C'est le cas d'abord de Dorine : installée, par la réplique même de Tartuffe, dans la position d'un sujet S1, supposé (par son partenaire) "vouloir être vu", elle embrase aussitôt sur un autre niveau en se transformant en sujet du "voir" (S2), capable d'analyser son partenaire ("Vous êtes donc bien tendre à la tentation") ; inversement, la réplique initiale de Tartuffe ne s'explique que comme dénégaration de la part d'un sujet du "vouloir voir" (S2) qui se sait lui-même exposé, en tant qu'observateur, au regard de celle qu'il observe et, de ce point de vue, virtuellement placé en position S1. On n'a donc plus affaire, comme précédemment (diagrammes IV à VII ci-dessus), à des structures de confrontations modales simples, avec une seule modalisation actantielle pour chacun des acteurs en présence, mais à un type de configurations où les rôles s'entrecroisent et où les "motivations" se superposent comme en un jeu de miroirs. D'où l'utilité de distinguer, au moins de façon heuristique, différents paliers d'interaction entre les sujets : un palier logiquement primaire d'une part, où s'affirmerait par hypothèse le programme principal de chaque partenaire – par exemple vouloir voir S1, pour ce qui concerne Tartuffe (S2) dans la scène mentionnée, et ne pas vouloir ne pas être vu par S2 pour ce qui est de Dorine (S1) ; et d'autre part un palier hiérarchiquement second, correspondant à la mise en œuvre de programmes d'usage à caractère "stratégique" – soit, en l'occurrence, pour Tartuffe, vouloir ne pas être vu (dans son rôle de "voyeur" occasionnel), afin de voir en "sécurité", et, pour Dorine, ne pas vouloir ne pas voir (à quel genre de curiosité elle s'expose), comme contrepartie à la "liberté" – au "sans-gêne" – qu'implique le fait initial de "ne pas vouloir ne pas être vu".

Sur un plan plus général, une nouvelle combinatoire, au second degré, s'ouvre ici, compte tenu de la manière dont chaque sujet gère, vis-à-vis de son partenaire, les conditions de "visibilité" de ses propres motivations stratégiques en tant que partie prenante à la relation scopique primaire. Sans doute le calcul des structures modales aboutissantes serait-il, là aussi, envisageable, mais on nous permettra cette fois de ne pas entrer dans les détails. En effet, que l'on pense aux stratégies de la partie observante – susceptible de "se montrer" ou de "se

dissimuler" comme telle – ou à celles de la partie observée (qui, de son côté, en fonction du caractère plus ou moins "observable" de l'instance qui l'observe, peut en principe régler les conditions de sa propre "mise en scène"), on touche alors à un ordre de problèmes qui dépassent le cadre de la relation "scopique" au sens strict et relèvent directement de la dimension cognitive proprement dite. De ce point de vue, la substitution qui, ici même, s'est progressivement imposée, des prédicats cognitifs du type "montrer" versus "regarder" aux verbes "être vu" versus "voir" ne traduit pas seulement une différence de degré de figurativisation des relations à prendre en considération, mais résulte d'un changement de niveau affectant la nature même de la communication : les fonctions scopiques élémentaires ne se trouvent plus simplement "exercées" par les protagonistes (sur un plan pour ainsi dire neutre et débrayé) en tant que faire émissif ("être vu") ou réceptif ("voir") mais – "assumées" (ou déniées), et "affichées" (ou dissimulées) par eux – deviennent à leur tour, par une sorte d'embrayage énonciatif, l'objet d'un discours second qui les prend en charge sur le mode du faire persuasif et/ou interprétatif. L'espace pragmatique, "objectif", dans lequel s'inscrivent les rapports de "visibilité", une fois ainsi réfléchi par la "conscience" qu'en prennent réciproquement les sujets, se transforme alors en champ de manœuvres cognitives (faire savoir / faire croire).

## VIII

Au terme de ce parcours, le statut de la catégorie "public" versus "privé" peut être sommairement redéfini. Les termes qui la composent connotent différents régimes de communication possibles entre des sujets modalisés. L'intégrité de la "vie privée" en tant que sphère d'activité réservée et protégée, comme le déroulement de la "vie publique" en tant que spectacle reçu par un "public", supposent un minimum de contractualisation des rapports "scopiques", et plus largement cognitifs, entre des partenaires dotés de la compétence correspondante. La transgression, par l'une ou l'autre des parties, de ces règles contractuelles le plus souvent implicites (intégrées qu'elles sont dans les "évidences culturelles" – codes de bienséances, normes du "savoir-vivre", etc.) peut soit déterminer des situations de type ouvertement polémique (e. g. le "viol de l'intimité"), soit donner lieu à des stratégies de second ordre, avec inversion des positions relatives des parties (l'observateur "indiscret" devient à son tour objet d'interprétation). Les structures syntaxiques ainsi mises en jeu sont, enfin, indépendantes des contenus qu'elles prennent en charge, c'est-à-dire, d'une part, du caractère individuel ou collectif des acteurs en présence (le "huis clos" d'une assemblée n'est pas, en principe, moins "inviolable" que l'"intimité" de la "personne"), et, d'autre part, des objets de la communication : que l'on pense, par exemple, à

l'extrême plasticité d'une notion comme celle de "pudeur", que l'on voit, selon les contextes socio-culturels, non seulement s'étendre (le "puritanisme") ou se rétrécir (la "libération des mœurs"), mais aussi déplacer son champ d'application ou de contrôle (de la "pudeur corporelle" à la "pudeur morale"). Là comme ailleurs, les invariants sont apparemment moins du côté des systèmes de valeurs que du côté des procès de leur manipulation.

Eric Landowski

C.N.R.S.